ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Programme formation continue des avocats
Novembre 2026

Thème : Baux d'habitation

Date :Vendredi 6 Novembre 2026 de 09h à 12h

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

Connaître la défense des locataires dans le cadre de baux d'habitation

Méthodes mobilisées :

Programme :

I. CONCLUSION DU CONTRAT
 1. Définition des parties
 2. Interdiction des pratiques discriminatoires
 3. Les garanties
 4. La forme du contrat
 5. Le contenu du contrat

II. LA DUREE DU CONTRAT
 1. La durée initiale du bail
 2. Tacite reconduction et renouvellement
 3. Transfert et cession du bail

III. LES OBLIGATIONS DES PARTIES
 1. Obligations du locataire
 2. Obligations du bailleur

IV. LA FIN DU BAIL
 1. Congé par le bailleur
 2. Congé par le locataire
 3. Résiliation du bail et expulsion

Moyens pédagogiques :

Exposé interactif

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants
Patrice HUGEL, avocat spécialiste en droit immobilier
Claire CAVELIER D'ESCLAVELLES, avocate

Informations importantes :

- ***Formation gratuite réservée uniquement aux avocats du Barreau d'Angers***

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.